Information presse

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

MSA Bourgogne

Simplifier les démarches des employeurs agricoles : la MSA agit

24/06/25

+Simplemsa NOS SERVICES SIMPLIFIÉS

Face à des attentes croissantes en matière de simplification administrative, la MSA poursuit son travail de fond pour proposer des services plus accessibles, plus pratiques, et adaptés aux réalités des employeurs agricoles.
Si le chemin de la simplification est un chantier de long terme, plusieurs services ont été mis en place récemment pour faciliter les démarches du quotidien. Petit tour d'horizon.

L'application mobile « ma MSA & moi » désormais accessible aux employeurs
C'est une nouveauté attendue : l'application mobile « ma MSA & moi », déjà utilisée par de nombreux particuliers, est désormais ouverte aux entreprises agricoles. Objectif : permettre aux employeurs d'effectuer certaines démarches directement depuis leur smartphone.
Une fois connectés avec leur numéro de SIRET, les employeurs peuvent :

- Gérer leurs déclarations via le Tesa simplifié,
- Transmettre des documents (bulletins de salaire, attestations, etc.),
- Echanger avec leur MSA grâce à la messagerie sécurisée,
- Demander un rendez-vous en ligne.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue des services numériques. Si toutes les démarches ne sont pas encore réalisables via l'application (comme la déclaration préalable à l'embauche, à effectuer depuis un ordinateur), cette ouverture marque une étape concrète vers une MSA plus accessible, partout, à tout moment.

Le Tesa simplifié, pour des embauches plus rapides
Outil bien utile pour les petites structures agricoles, le Tesa simplifié reste un levier précieux pour faciliter l'embauche en CDD de courte durée (jusqu'à 3 mois). En centralisant les principales formalités liées à l'embauche, à la paie et à la fin de contrat, il permet de gagner du temps et de sécuriser les démarches. Simple d'utilisation, accessible sur msa.fr comme via l'application mobile, il répond aux besoins quotidiens de nombreux employeurs confrontés à des recrutements ponctuels ou saisonniers.

Santé et sécurité au travail : des démarches simplifiées sur msa.fr
Autre amélioration mise en place récemment : de nouvelles fonctionnalités Santé-Sécurité au Travail (SST) sont désormais disponibles dans « Mon espace privé » sur le site bourgogne.msa.fr. Elles permettent notamment :

- de demander une visite médicale (reprise ou à la demande),
- de consulter les contacts et ressources en SST,
- d'accéder aux documents réglementaires,
- et de déposer en ligne le DUERP, document à mettre à jour chaque année.

Ces évolutions, conçues en lien avec les retours d'employeurs, visent à mieux centraliser les démarches et à sécuriser leur transmission, dans un espace unique.

Un Cerfa désormais accessible en ligne
Dans une logique de dématérialisation progressive, le formulaire permettant d'opter pour le paiement trimestriel des cotisations sur salaires est désormais disponible en ligne, via l'espace privé de l'employeur, rubrique « Cotisations ». Un gain de temps pour les structures qui souhaitent adapter le rythme de paiement de leurs cotisations.

14 rue Félix Trutat 03.85.39.50.83
21046 DIJON Cedex bourgogne.msa.fr

Des engagements concrets pour une simplification durable
Ces différents services s'inscrivent dans une démarche d'ensemble portée par la MSA, qui repose sur quatre engagements structurants :

Moins de contraintes, plus de solutions : en modernisant ses outils, la MSA agit pour rendre les démarches plus fluides, tout en maintenant un accompagnement de proximité.
L'écoute des utilisateurs : les retours du terrain, enquêtes de satisfaction et tests utilisateurs nourrissent l'amélioration continue des services proposés.

Une réponse adaptée à chaque besoin : de plus en plus de services sont disponibles en ligne, avec un souci constant d'accessibilité.

Une capacité d'innovation au service des réalités agricoles : la MSA explore de nouvelles solutions pour s'adapter aux besoins concrets de ses publics.

La simplification des démarches administratives est une priorité pour la MSA. Si des progrès ont été réalisés, d'autres chantiers sont encore à l'étude ou en développement. Avec pragmatisme et méthode, la MSA poursuit cette transformation, au service des exploitants et employeurs agricoles, avec une ambition simple : leur permettre de consacrer davantage de temps à leur activité, en allégeant au maximum le poids des formalités.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur https://bourgogne.msa.fr/lfp/vos-demarches-simplifiees

14 rue Félix Trutat 03.85.39.50.83
21046 DIJON Cedex bourgogne.msa.fr